

<https://enseignants.se-unsas.org/Concours-internes-de-PsyEN-les-admissibles-doivent-etre-admis-es>



Concours internes de PsyEN : les admissibles doivent être admis-es !

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : lundi 25 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les modalités sanitaires des concours externes sont parues récemment. Les concours internes restent quant à eux prévus pour septembre. Nous avons alors fait part au ministère de nos inquiétudes sur la rentrée 2020 et sur la continuité du service public.

En effet, alors que la Psychologie à l'École semble bénéficier d'un regain d'intérêt de la part de notre ministre, il est temps pour lui de prendre la mesure du faible effectif de notre corps au regard de l'ampleur de nos missions.

Si nous voulons les mener à bien, il faut que nous soyons en plus grand nombre !

C'est ce que le SE-Unsa a toujours défendu et le contexte actuel nous incite à appuyer cette revendication.

En septembre, les mesures sanitaires risquent d'être (au moins pour partie) prolongées. Compte-tenu des précautions envers les personnes vulnérables et du nombre d'élèves à reprendre le chemin de l'École, nous ignorons si les effectifs en personnels seront suffisants pour assurer un service public d'Éducation de qualité, alors que les difficultés psychologiques liées au contexte sanitaire génèrent un accroissement de notre charge de travail.

D'autre part, en n'affectant pas les stagiaires PsyEN sur un berceau de stage, les postes occupés par des ex-contractuels seront désertés, entraînant également une rupture dans le service public.

Du point de vue des personnels, le report des épreuves internes des concours de recrutement génère une rupture d'équité dans le traitement des candidat-es : accès limité aux ressources pour la préparation des oraux, dilemme entre préparation de la rentrée et du concours pour les contractuel-les.

Cette rupture d'équité se traduira ensuite dans l'affectation des lauréat-es : limitations dans les possibilités d'affectation et durée de formation réduite. La particularité de la formation initiale des PsyEN placera les lauréat-es de septembre dans l'inconfort et la précarité puisque bon nombre d'entre eux devront déménager dans l'urgence pour rejoindre l'un des sept centres de formation.

Le ministère ne doit pas pénaliser les collègues, notamment les contractuel-les qui ont rendu service, qui ont pu être évalué-es sur leurs pratiques.

Enfin, le faible volume de candidat-es admissibles à l'interne du concours de PsyEN plaide en faveur de l'admission de tou-tes les admissibles : alors que 40 places seulement sont offertes au total, 42 candidat-es sont admissibles dans chacune des spécialités, ce qui ne représenterait qu'un total de 44 recrutements supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa demande l'admission de tous les candidats PsyEN admissibles aux concours internes.